

RECONSTRUCTION DE L'ECOLE INTER-COMMUNALE

Lors de mes vœux en janvier 2016, je vous ai fait part de mon inquiétude sur une éventuelle reconstruction de l'école.

Qu'en est-il ? Quelles ont été les actions de JAGNY SOUS BOIS ?

Par courrier du 9 février 2016 que je vous adresse, j'ai indiqué au syndicat de l'école inter-communal « LE SIPEAF » que ne pouvions pas nous inscrire dans un tel projet de reconstruction d'un montant de 3252386TTC et que nous demandions un remaniement substantiel de ce projet car nous ne serions pas en mesure d'assurer le financement.

Nous n'avons eu aucune réponse.

J'ai donc reformulé ma première demande par lettre recommandée du 11 Mars 2016 ci-joint.

Une nouvelle fois, aucune réponse.

Le SIPEAF a continué les démarches en demandant une subvention aux organismes concernés pour la construction d'une école au prix estimé de 3 256 386 TTC, sans tenir compte des observations répétées de notre commune, alors que notre participation financière est prépondérante pour la réalisation de ces travaux.

C'est donc, sans prix ferme et définitif que le SIPEAF formalise ses démarches tout en négligeant les demandes de Jagny-sous-bois omettant de considérer que notre commune sera dans obligation de financer les travaux à hauteur de 24%. Les autres membres du SIPEAF seront appelés à ce financement à hauteur de 17% pour LASSY, de 14%, pour le Plessis Luzarches et de 44% pour Bellefontaine.

Comment faire devant une telle décision qui nous est imposée par ce syndicat ?

Notre adhésion à ce syndicat depuis le 24 janvier 1997, nous lie juridiquement et notre marge de manœuvre est très étroite.

C'est la raison pour laquelle, j'avais envisagé de faire une demande dérogatoire auprès du Préfet, pour sortir de ce syndicat. Certains conseillers et Adjoints de Jagny-sous-Bois s'y sont opposés au prétexte :

« Que deviendront nos enfants » ?,

Bien évidemment, à ce stade de la négociation, aucune assurance ne pouvait leur être donnée.

Aujourd'hui, notre seul recours est d'informer le PREFET et de lui exposer que nous ne pourrons pas honorer le choix du syndicat pour la reconstruction d'une Ecole d'un montant de 3 252 386 € TTC, sans augmenter d'une façon démesurée les taxes communales, qui seront bien au-delà d'une augmentation de 35%, car dans un même temps, il faudra faire face à nos contraintes financières : le remboursement annuel de nos dettes (intérêts inclus) de 18 000 €, et les besoins d'entretien de notre commune.

Voilà, à ma connaissance, notre seul recours.

Toutefois, ne perdons pas espoir,

Je vous avais promis la transparence et c'est la raison de cette missive, Pour de plus amples informations, je vous joins les documents du SIPEAF.

LE MAIRE, J HOLLINGER

